

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 16 MAI 2019**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2019DL049

**Date de convocation** : 7 mai 2019

**Affichage du compte-rendu** : 23 mai 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**

L'an deux mille dix neuf, le seize mai à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Joël CAS, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Souade KACI (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Thierry HAON (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Annie BERTON (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND)

Secrétaire de séance : Christiane PUTHOD

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Par courrier du 17 avril 2019, la Préfecture nous a transmis pour avis un projet de schéma départemental métropolitain d'accueil des gens du voyage du Rhône, piloté conjointement par l'État, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

Cette consultation intervient dans un cadre réglementaire récent, notamment la loi du 5 juillet 2000, fixant les obligations d'accueil pour les communes et leurs groupements.

Le schéma 2019-2025 poursuivra des objectifs de réalisation d'équipements publics, de développement de l'offre de logements, d'accompagnement social et économique des familles et d'information du public.

Le précédent schéma 2011-2017 a vu sur le territoire de la Métropole de Lyon la création de 5 aires d'accueil, dont celle de Corbas comportant 10 places, qui a été livrée en 2011. Celles de Lyon et Oullins restent à réaliser.

De même, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de l'Ozon, une aire d'accueil de 15 places doit être construite à Saint-Symphorien d'Ozon.

Par ailleurs cinq groupes de travail thématiques ont été constitués afin de définir des orientations opérationnelles :

- accueil et information,
- santé, vieillissement et handicap,
- insertion et emploi,
- scolarité, prévention et soutien à la parentalité,
- offres et modalités d'accueil et d'habitat.

L'approbation du schéma est annoncée pour l'automne.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, patrimoine et vie locale du 7 mai 2019.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **DONNE** un avis favorable au projet de schéma départemental métropolitain d'accueil des gens du voyage du Rhône.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.